

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/04/08**

Le vendredi 11 avril 2008, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Yves GUERIN, le maire.

La séance était publique.

Étaient présents : Jacky BOUTFOL, Mireille GARNIER, Françoise GASNIER, Yves GUERIN, Valérie HERVET, Jean MOUSNIER, Catherine SICARD, Sébastien TRÉCUL, Anne-Marie VILLEDIEU ;

Étaient absents : Denis GANNE, Nicolas GUERRIER.

Valérie HERVET est nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 07/04/08

Date de publication : 19/04/08

Ordre du jour :

1. Approbation du conseil municipal du 15/03/08 à l'unanimité.

2. Vote des subventions pour 2008 :

M. le Maire présente les diverses demandes de subventions. Le conseil municipal décide d'allouer les subventions ci-dessous :

Prévention routière	20 €
Miss Canton de Thiron-Gardais	20 €
Initiation à la Danse pour Tous de Thiron-Gardais	20 €
MFR de Beaumont les Autels	25 €
Comice Agricole	200 €
Judo club de Thiron-Gardais	20 €
FNACA Thiron-Gardais	20 €
Ass° Familles Rurales	25 €
Syndicat d'Initiative de Thiron-Gardais	20 €
Union des Associations	20 €
Amis des Écoles	350 €
ADMR	65 €
Club de l'Amitié	50 €
APEA Frazé-La Croix-Chassant	35 €
Union des assoc. des Donneurs de sang	20 €
Football Thiron-Gardais	20 €

3. Vote des taux des 4 taxes communales :

Du fait de la dissolution du SIVOM du canton de Thiron-Gardais avec transfert des compétences à la Communauté des Communes du Perche Thironnais,

Afin de neutraliser l'augmentation des taux de la taxe additionnelle appelée par la CDC du Perche Thironnais auprès des contribuables,

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de réduire proportionnellement pour 2008 les quatre taux d'imposition, qui seront de :

- Taxe d'habitation.....7.97 %
- Taxe foncière (Bâti).....16.45 %
- Taxe foncière (non bâti).....31.47 %
- Taxe professionnelle.....7.16 %

4. Devis de changement des fenêtres de la salle des fêtes :

Le conseil municipal retient le devis de l'entreprise JUBERT d'Unverre pour un montant TTC de 3166.02 € et demande un complément de devis pour une troisième fenêtre.

5. Affectation des résultats au budget communal 2008 :

Suite à la délibération du 26/02/08 concernant la clôture du budget annexe « logement social » avec intégration des résultats au budget communal, faisant apparaître les excédents suivants :

- Excédent d'investissement (compte R001) :.....2 181.64 €
- Excédent de fonctionnement (compte R002) :.....1 738.22 €

Suite à la délibération du conseil municipal en date du 26/02/08 concernant l'affectation du résultat du budget communal faisant apparaître les éléments suivants :

***Restes à réaliser au 31/12/07**

Solde négatif

19 509.00 €

***Besoin de financement de la section Investissement au 31/12/07**

Rappel du solde des restes à réaliser 19 509.00 €

***Résultat de Fonctionnement à affecter**

Solde d'exécution cumulé 80 673.83 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de Fonctionnement comme suit :

- 002 Excédent de Fonctionnement reporté 61 164.83 €
- 1068 Dotation complémentaire 19 509.00 €
80 673.83€

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'affecter l'ensemble des résultats au budget primitif communal 2008 comme suit :

Section Investissement :

- Budget communal : R1068 : 19 509.00 €
R001 : 20 517.88 €
- Budget annexe : R001 : 2 181.64 €
Total au R 001 : 22 699.52 €

Section de fonctionnement :

- Budget communal : R002 : 61 164.83 €
- Budget annexe : R002 : 1 738.22 €
Total au R002 : 62 903.05 €

6. Budget primitif communal 2008 :

M. le Maire présente le projet de budget primitif 2008 s'équilibrant comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes..... 129 134 €
Dépenses..... 129 134 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes 202 970 €
Dépenses..... 202 970 €

Le conseil municipal délibère et adopte à l'unanimité le budget primitif 2008.

Le conseil municipal décide d'effectuer une dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement pour un montant de 20 000 €.

7. renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services SEGILOG :

M. le Maire présente le contrat de renouvellement d'acquisition et de maintenance des logiciels de SEGILOG pour une durée de 3 ans à compter du 15/04/2008, pour un montant annuel de 1 300 € ht soit 1 554.80 € ttc.

Le conseil municipal accepte ce contrat et autorise M. le Maire à le signer.

8. Désignation de délégués :

- A la Communauté de Communes du Perche Thironnais :

Suite à la demande de la communauté des communes du Perche Thironnais concernant la désignation de délégués pour certaines commissions,

Suivant l'article L.5211.8 du Code Général des collectivités territoriales, le conseil municipal procède à la désignation des délégués :

Pour la commission représentative du SICTOM de Nogent le Rotrou	GUERIN Yves La Pihourdière 28480 LA CROIX DU PERCHE Comme titulaire	BOUTFOL Jacky Chevilleau 28480 LA CROIX DU PERCHE Comme suppléant
Commission hydraulique et interconnexion des réseaux	BOUTFOL Jacky Chevilleau 28480 LA CROIX DU PERCHE Comme titulaire	

- **Délégué à la culture :**

Suite à la demande du Conseil Général,

Suivant l'article L.5211.8 du Code Général des collectivités territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un délégué :

Madame GARNIER Mireille
1 rue Marcel FOURCHET
28480 LA CROIX DU PERCHE

- **Union des associations de Thiron-Gardais :**

Suite à la démission de Jean Mousnier en tant que délégué suppléant en date du 20/03/08,

Suivant l'article L.5211.8 du Code Général des collectivités territoriales, le conseil municipal procède à la désignation des délégués :

A savoir : Mireille GARNIER
1 Rue Marcel Fourchet 28480 LA CROIX DU PERCHE comme titulaire

Sébastien TRÉCUL
4 Rue Principale 28480 LA CROIX DU PERCHE comme suppléant

9. Divers :

Compte- rendu de la mise en place des conseils syndicaux :

- du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire du secteur de Brou,
- du Syndicat de Transport Scolaire de Chassant-La Croix du Perche,
- de La Communauté de Communes du Perche Thironnais,
- du Parc d'Activités du Perche Eurélien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h10.